

RAPPORT N° 95/1-35  
au Conseil Municipal

OBJET

**RECALIBRAGE DES OUVRAGES D'ENDIGUEMENT  
DE LA RAVINE DU BUTOR AU DROIT DU PONT DORET**

La protection du quartier des Camélias / Château Morange contre les crues de la ravine du Butor nécessite l'exécution de travaux de démolition et de reconstruction de l'ouvrage de franchissement sur le Boulevard Doret ainsi qu'un recalibrage localisé de la ravine endiguée.

Les études entreprises ont montré la nécessité, pour évacuer une crue centennale sans débordement :

- d'élargir le passage au droit du pont (environ 15 m de largeur)
- de rendre homogène la section de la ravine endiguée par démolition et reconstruction des bajoyers sur 90 ml en aval du Boulevard Doret.

Cette opération étant éligible au Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines (P.P.E.R.), je vous demande :

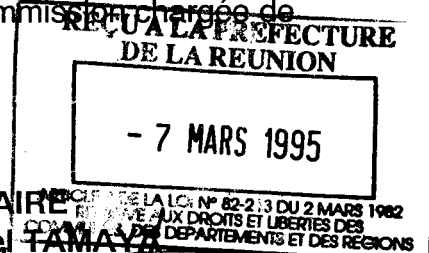
- d'approuver le principe des études à poursuivre et des travaux à lancer ;
- de m'autoriser à solliciter auprès du Préfet l'inscription de cette opération, d'un coût estimé actuellement à 14 000 000 F HT au Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines ;
- d'adopter le plan de financement suivant :

* subvention de l'Etat au FEDER (50 %) :	7 000 000 F
* subvention de la Région (30 %) :	4 200 000 F
* participation de la Commune (20 %) :	2 800 000 F
- de m'autoriser à :
  - \* solliciter les subventions et emprunts ;
  - \* inscrire au budget de la Commune le montant total de l'opération ;
  - \* poursuivre les études et à engager les travaux prévus et signer toutes les pièces s'y rapportant ;
  - \* lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux ;
  - \* passer un marché avec l'entreprises retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



LE MAIRE  
Michel TAMAYZ



**DELIBERATION N° 95/1-35**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du samedi 25 février 1995**

**OBJET**

**RECALIBRAGE DES OUVRAGES D'ENDIGUEMENT  
DE LA RAVINE DU BUTOR AU DROIT DU PONT DORET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/1-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Luçay MAILLOT, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Montgaillard, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1 :**

Approuve le principe des études à poursuivre et des travaux à lancer pour l'aménagement de la ravine du Butor au droit du Boulevard Doret ;

**ARTICLE 2 :**

Autorise le Maire à solliciter auprès du Préfet l'inscription de cette opération au Programme Pluriannuel d'Endiguement des Ravines pour un montant HT de 14 000 000 F ;

**ARTICLE 3 :**

Adopte le plan de financement proposé :

* subvention de l'Etat ou FEDER (50 %)	7 000 000 F
* subvention de la Région (30 %)	4 200 000 F
* participation de la Commune (20 %)	2 800 000 F

**ARTICLE 4 :**

Autorise le Maire à :

- \* solliciter les subventions et emprunts ;
- \* inscrire au budget de la Commune le montant total de l'opération ;
- \* poursuivre les études et à engager les travaux prévus et signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- \* lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux ;
- \* passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 03 MARS 1995



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

